

PRF - Document de Projet



Bureau des Nations Unies de soutien pour la Consolidation de la paix (PBSO)
Fonds pour la consolidation (PBF)

<p>Project Title : Appui aux Consultations Nationales sur le processus et les mécanismes de Réconciliation Nationale en Guinée (CoNARGui)</p>	<p>Agences récipiendaires des Nations Unies: PNUD, HCDH, UNICEF</p>
<p>Project Contact: Metsi MAKHETHA, Directeur pays du PNUD, Adresse : Maison Commune, BP 222 Conakry, Guinée Telephone: +224 62355475 Email: "metsi.makhetha@undp.org Louis-Marie BOUAKA, Représentant du HCDH, Tel : +224 24 51 72 85/ + 224 63 38 16 28 Adresse : Matam, Coléah Corniche BP 780 E mail : lbouaka@ohchr.org Félix ACKEBO, Représentant ai UNICEF Adresse: UNICEF, Immeuble Saadi, Conakry, Tél : + 224 628 787812 E-mail : fackebo@unicef.org</p>	<p>Implementing Partner(s) – name & type (Government, CSO, etc.): Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale ; Ministère des Droits de l’Homme et des Libertés Publiques Ministère de l’Administration Territoriale Ministère de la Sécurité, la Protection Civile et de la Réforme des Services de Sécurité Ministère délégué à la Défense Nationale Ministère de l’Enseignement pré universitaire et de l’éducation civique ; Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique ; Ministère des Affaires Sociales, de l’Enfance et de la Promotion féminine Institut national de recherche et d’action pédagogique (INRAP) ; Harmattan Guinée</p>
<p>Numéro du Project <i>À remplir par le PNUD MPTF Lieu Office Project:</i></p>	<p>Project Location: Conakry et 33 préfectures du pays</p>
<p>Description du projet: Ce projet va appuyer la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale à conduire les consultations nationales sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale. A cet égard, le projet contribuera :</p>	<p>Total Project Cost: 2,706,171 USD Peace building Fund: 2, 306,171 USD Gouvernement Input: 400,000 USD Other: Total: 2.706.171 USD</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Au processus d'écoute des populations guinéennes pour recueillir leurs avis sur la manière de conduire la réconciliation nationale et les mécanismes les mieux appropriés ; - A l'élaboration d'un rapport sur les consultations et d'un programme national indiquant la stratégie et les activités à mettre en œuvre pour une réconciliation nationale effective. <p>Il vise également à réaliser une étude diagnostique sur l'enseignement de l'histoire récente de la Guinée (Post coloniale) dans les écoles guinéennes et la manière dont elle est diffusée et partagée dans le secteur non formel, mais aussi à travers d'autres canaux : les journaux, la télévision, les romans, le folklore et l'histoire orale, et à faire des recommandations sur le rôle de l'enseignement de l'histoire dans la réconciliation nationale.</p> <p>À la fois les consultations et l'étude diagnostique s'effectueront selon une approche participative qui prendra en compte l'ensemble des acteurs de la société guinéenne avec un accent particulier sur le respect des disparités hommes et femmes.</p>	<p>Projet Date de début et durée : Juin 2013 – Janvier 2014</p>
--	--

Score Marker Sexe: __1__

Domaines prioritaires du PBF et Résultats : Domaine prioritaire 2

Activités qui répondent au besoin de renforcement du processus de consolidation de la Paix à travers le Domaine prioritaire de la réconciliation nationale du Fonds de consolidation de la paix. Il consiste à soutenir des activités de construction des stratégies et programme de réconciliation nationale et de restitution de l'histoire de la période post coloniale du Pays

Outputs et activités clés :

Accompagner la réalisation d'un document consensuel de méthodologie prenant en compte les éléments structurants d'un processus de réconciliation nationale que sont les droits à la vérité, à la justice, à la réparation ainsi que des garanties de non-répétition. La réconciliation nationale étant un processus, la méthodologie envisagée prendra en compte les préoccupations de toutes les couches des populations guinéennes. Par ailleurs, le projet permettra de disposer d'un diagnostic et d'une méthodologie de restitution de l'histoire post coloniale du Pays. Enfin les produits majeurs suivants, avec les activités y afférentes seront réalisés.

Produit 1 : La Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale est outillée en matière de connaissances, capacités, infrastructures de travail pour la conduite d'un processus holistique de consultation et de réflexion sur les mécanismes facilitant la réconciliation nationale

- Organisation de séminaires d'information et de formation des coprésidents, des membres de la commission, et du secrétariat y compris sur la prise en compte du genre et des groupes marginalisés dans les mécanismes de justice transitionnelle;
- Atelier de renforcement des capacités du personnel de la CPRN.

Produit 2 : Les différents cadres de consultation sont mis en place et un environnement favorable aux consultations est créé

- Élaboration et validation d'une méthodologie et d'un guide opérationnel des consultations nationales, sur la base des rencontres et séminaires en s'appuyant sur l'expérience d'autres Pays;
- Élaboration et validation d'une stratégie de sensibilisation, de communication et de mobilisation sociale sur les consultations nationales
- Création d'un cadre de rencontres d'information avec les médias ;
- Création d'un cadre d'échanges avec les organisations de la société civile;

AOBZ

- Organisation d'un séminaire gouvernemental sur les enjeux et défis liés à un processus de réconciliation nationale ;
- Organisation de rencontres avec les partis politiques, les associations de victimes, les forces de défense et de sécurité ainsi que d'autres acteurs ;
- Organisation de 8 séminaires régionaux pour le public en général et avec des partenaires choisis de la société civile ;

Produit 3 : Les avis de la population sur l'approche de la réconciliation nationale sont recueillis, et traités

- Recrutement, formation et opérationnalisation de 8 équipes régionales et de 33 points focaux préfectoraux chargés de la conduite des consultations (sous la responsabilité de la Commission Provisoire de Réflexion) en veillant à l'équité genre dans sa composition et une sensibilisation des équipes aux questions de prise en compte du genre ;
- Mise en œuvre d'une stratégie et d'un guide opérationnel des consultations nationales
Mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation, communication et de mobilisation sociale sur les consultations nationales
- Organisation d'une cérémonie officielle de lancement des consultations nationales
- Conduire les consultations nationales au niveau national et local : Organiser et animer des consultations préfectorales inclusives suivant les méthodes quantitatives et qualitatives (y compris à Conakry) ;
- Fournir une assistance aux organisations féminines pour identifier les priorités communes et les besoins spécifiques des femmes devant être prise en compte dans les futurs mécanismes de justice transitionnelle et de réconciliation nationale dans le cadre de leur préparation aux consultations nationales ;
- Conduire les consultations nationales au niveau international via les approches qualitative et quantitative;
- Organisation des rencontres de validation des conclusions et recommandations des consultations nationales avec les acteurs étatiques et les organisations de la société civile ;
- Rédaction et validation du rapport final.

Produit 4 : Le rapport des consultations est remis au Président de la République, et fait l'objet d'une large diffusion et d'un large plaidoyer

- Organisation d'une cérémonie officielle de remise du rapport;
- Organisation d'une conférence de presse (médias nationaux et internationaux) et émissions radios pour l'appropriation du rapport;
- Organisation de rencontres de restitution avec divers acteurs (Institutions Républicaines, SNU, Corps diplomatique et OSC) ;
- Assurer une édition et une large diffusion du rapport des consultations y compris en version simplifiée;
- Production du rapport dans les principales langues nationales.

Produit 5: Une évaluation de l'enseignement de l'histoire récente du pays dans l'éducation formelle, non formelle et informelle ainsi que de son impact sur l'identité et le comportement chez les enfants et les adolescents est réalisée.

- Une évaluation de la façon dont : i) l'histoire post coloniale du pays est enseignée et générée dans l'éducation formelle, informelle et non formelle; ii) les enfants et les adolescents conservent et reproduisent ces récits, iii) leur impact sur l'identité individuelle et de groupe ainsi que sur le comportement chez les enfants et les adolescents;
- Une proposition de projet pour soutenir le dialogue national et le débat sur l'histoire à travers l'éducation non-formelle et formelle, favorisant l'émergence d'identités et de comportements pacifiques chez les enfants et les adolescents.

PAGE DE COUVERTURE DE PROJET

Co-chairs of the Joint Steering Committee	
<p>Coordonnateur Résident des Nations Unies Mr. Anthony Ohemeng-Boamah</p> <p><i>Anthony Ohemeng-Boamah</i></p> <p>Date & Seal <i>23 May 2013</i></p>	<p>Son Excellence Mr. le Premier Ministre Mr. Mohamed Said Fofana</p> <p><i>Mohamed Said Fofana</i></p> <p>Date & Seal <i>28/05/2013</i></p>
<p>Recipient UN Organization(s) PNUD UNHCDH UNICEF</p>	<p>National Implementing Partner(s)</p> <p>Sont ceux listés dans la partie : Implementing Partner(s) – name & type (Government, CSO, etc):</p>
<p>Replace with: Name of Representative: Metsi Makhetha, Directeur Pays</p> <p><i>Metsi Makhetha</i></p> <p>Signature Name of Agency: PNUD Date & Seal</p>	<p>Replace with: Name of Head of Partner: <i>kalifa Diaby</i> GASSAMA</p> <p><i>kalifa Diaby GASSAMA</i></p> <p>Signature Name of Institution: Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques Date & Seal</p>
<p>Replace with: Name of Representative: Louis-Marie BOUAKA, Représentant</p> <p><i>Louis-Marie BOUAKA</i></p> <p>Signature Name of Agency: UNHCDH Date & Seal</p>	<p>Replace with: Name of Head of Partner: Elhadj Mamadou Saliou Camara, Co-Président</p> <p><i>Elhadj Mamadou Saliou Camara</i></p> <p>Signature Name of Institution: Comité Provisoire de Réflexion Réconciliation Nationale Date & Seal</p>
<p>Replace with: Name of Representative: Félix ACKEBO, Représentant ai</p> <p><i>Félix ACKEBO</i></p> <p>Signature Name of Agency: UNICEF Date & Seal</p>	<p>Replace with: Name of Head of Partner: Monseigneur Vincent Koulibaly, Co-Président</p> <p><i>Monseigneur Vincent Koulibaly</i></p> <p>Signature Name of Institution: Comité Provisoire de Réflexion Réconciliation Nationale Date & Seal</p>

ADBC

Table des matières :

COMPOSANTE 1:

- a) Analyse de la situation, analyse des écarts financiers et l'évaluation des besoins critiques de construction de la paix
- b) Projet / Portefeuille justification

COMPOSANTE 2 :

- a) Centre d'intérêt du projet et les groupes cibles
- b) La théorie du changement n : lier les activités aux résultats

COMPOSANTE 3 :

- a) Approche de mise en œuvre
- b) Budget
- c) la durabilité
- d) La gestion des risques
- e) Cadre de résultats et de suivi et d'évaluation

COMPOSANTE 4 :

- a) les agences d'exécution et leur capacité
- b) les modalités de gestion de projet et de la coordination
- c) Dispositions administratives

COMPOSANTE 5 : Annexes

Annexe A: Cartographie des donateurs en consolidation de la paix final par domaine prioritaire y compris les agences des Nations Unies) et l'écart de l'analyse stratégique

Annexe B: Cartographie de la table de l'ONU Capacité Agence

Annexe C: Organigramme des structures de gestion de projet

Annexe D: table cible pour les indicateurs de résultats et de sortie du cadre de résultats

ci relier



COMPOSANTES DU PROJET :

COMPOSANTE 1 :

a) Analyse de la situation :

L'analyse de l'histoire sociopolitique de la Guinée depuis son accession à l'indépendance, révèle que celle-ci a été souvent confrontée à des situations de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cet état de fait s'est aggravé ces dernières années avec une introduction des considérations ethniques et régionales, ainsi qu'une récurrence des violences basées sur le genre.

Cependant, force est de constater qu'il s'exprime de plus en plus en République de Guinée, l'impérieuse nécessité pour les populations de se réconcilier et d'inscrire le pays dans une dynamique de renforcement de l'État de droit, de la bonne gouvernance et du développement économique.

Cette vision partagée par tous les guinéens a été exprimée au plus haut niveau de l'État à travers la mise en place d'une Commission provisoire chargée de mener des réflexions sur les meilleurs mécanismes pour la réconciliation des fils et filles de la Guinée.

Cette démarche de prudence dans l'amorce du processus de justice transitionnelle en Guinée se justifie par le fait que la question de la réconciliation en Guinée, au regard de l'histoire du pays et de ses divisions internes profondes se révèle une tâche très ardue. La question suscite auprès de tous les acteurs, passions et inquiétudes. Par conséquent, le recueil de l'avis des populations guinéennes, la prise en compte et la traduction en actes, de leurs souhaits est une des pierres angulaires pour la réussite du processus de réconciliation nationale. C'est dans cette perspective que se situe le présent projet de consultations nationales, qui, in fine devront déboucher sur une adhésion et une réelle appropriation des mécanismes qui seront proposés.

Par ailleurs, l'histoire renseigne que la problématique d'une vision partagée autour de l'histoire nationale est un élément catalysant pour la réussite d'un processus de réconciliation nationale. En ce qui concerne la Guinée, l'histoire du pays est enseignée non seulement par le système d'éducation formelle, mais aussi à travers un large éventail d'autres canaux, y compris les journaux, la télévision, les romans, le folklore et l'histoire orale.

Or, il appert que l'interprétation des récits historiques joue un rôle clé dans la construction de l'identité des jeunes, y compris leur relation avec d'autres groupes sociaux. Ainsi, les notions d'identité collective changent constamment, et de nombreux dirigeants ont effectivement façonné l'identité nationale et de groupe en faisant la promotion de versions particulières de récits historiques. Dès lors, les récits qui soutiennent des notions exclusives de l'identité du groupe et de discriminations à l'égard des femmes pourraient constituer les ressorts psychologiques et sexistes des violences souvent enregistrées dans le pays.. En revanche, les récits historiques, qui soutiennent les identités inclusives et de cohésion sociale, peuvent contribuer efficacement aux processus de réconciliation sociale et de consolidation de la paix.

Enfin, l'histoire enseignée dans les écoles, du primaire à l'université ne couvrant pas la période post indépendance, il est par conséquent pertinent de soutenir le dialogue national et le débat sur l'histoire à travers l'éducation et en favorisant l'émergence d'identités et de comportements pacifiques chez les enfants et les adolescents. et de soutenir un dialogue pacifique sur l'histoire à travers l'éducation formelle, non formelle et informelle.

b) Justification du Projet :

Ce projet voudrait répondre au défi majeur qui se pose actuellement sur la réconciliation nationale en Guinée à savoir la finalisation d'une vue globale sur la démarche de réconciliation nationale en Guinée pour permettre d'orienter la prise de décisions politiques adéquates. A cet effet, ce projet s'inscrit dans le cadre des principes des Nations Unies en matière de lutte contre l'impunité, vus comme éléments structurants de tout processus de réconciliation. Ces principes concernent le droit à la vérité, à la justice, à la réparation ainsi que les garanties de non répétition.

En outre, le Secrétaire Général, dans son plan d'action en 7 points pour la participation des femmes à la consolidation de la paix engage les acteurs à établir des critères minimum pour la prise en compte du genre dans les organes et mécanismes liés à la justice transitionnelle (S/2010/466 para 48) conformément aux résolutions 1325 et 1820 et le cadre international relatifs aux femmes et aux filles. Parmi ces critères on relève notamment la composition des organes en charge de la justice transitionnelle (nombre et profil des femmes), la nature des crimes à adresser (notamment les violences sexuelles) et la mise en place des mécanismes de protection des victimes et témoins.

A l'issue du projet, le CPRN proposera un document de stratégie de réconciliation nationale en Guinée qui permettra aux autorités politiques, notamment le chef de l'État de prendre la décision sur la méthodologie de la réconciliation en Guinée. Cette décision contribuera à attirer des fonds supplémentaires en vue d'accompagner la Guinée dans le processus de gestion de la mémoire collective, de restitution de la vérité historique et d'instauration de l'état de droit

COMPOSANTE 2:

a) Ciblage du projet et les groupes cibles :

Les réflexions sur la réconciliation nationale en Guinée ne sont pas récentes, elles font partie de la volonté maintes fois exprimée par toutes les couches sociopolitiques. A cet effet, les actions suivantes méritent d'être mentionnées :

- ✓ La tenue des concertations de proximité et des journées nationales de dialogue et d'initiatives en 2008 sous la direction du Conseil Economique et Social et du Ministère de la réconciliation nationale. Le rapport de ces journées a dressé le constat des populations quant à la nécessité de la mise en place d'un cadre de réconciliation nationale entre les guinéens d'une part, et entre les guinéens et leur administration d'autre part ;
- ✓ L'organisation de rencontres régionales de réflexion sur la démarche de la réconciliation nationale en Guinée. Ces ateliers se sont tenus en 2010 et ont permis la production d'un rapport intérimaire. Ces rencontres avaient fortement associé les représentants des victimes, de l'administration, des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), des leaders religieux, etc. Le document capitalise sur l'analyse que les différents acteurs ont posée quant à la réconciliation nationale : la définition, la période à prendre en compte dans le cadre d'un processus engagé en Guinée, les acteurs à prendre en compte et les actions attendues pour qu'il y ait réconciliation, ainsi que les risques qui pourraient freiner un tel processus en Guinée. Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un projet validé par l'Etat guinéen, et qui prévoit l'organisation d'un atelier national de validation du rapport en vue de la formulation d'un programme d'actions concrètes devant concourir à la stratégie nationale de réconciliation.
- ✓ L'implication antérieure de hauts cadres de l'Etat (Primature, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Conseil National de la Transition, Conseil Economique et Social) sur la manière dont les processus de traitement du passé ont été menés dans d'autres pays Africains tels que le Libéria, la Sierra-Leone, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Togo et le Maroc.
- ✓ L'organisation de rencontres des femmes leaders pour débattre et identifier le rôle des femmes dans la réconciliation nationale. L'atelier organisé en mars 2011 par le Ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance a abouti à une série de recommandations pour une contribution efficace des femmes à la dynamique de reconstruction nationale.

- ✓ L'élaboration par le Conseil National de Transition d'un plan d'action sur la réconciliation nationale.
- ✓ La mise en place du Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale.
- ✓ La création d'un Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques ainsi que l'érection du Ministère de la Justice en Ministère d'Etat.

En créant donc la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation, le Président de la République, comme rappelé dans la politique gouvernementale, en fait une priorité nationale.

Cependant, la pratique en matière de justice transitionnelle en lien avec les principes des droits de l'homme admet que la réussite d'un processus de réconciliation nationale est tributaire de l'engagement et de l'adhésion que les populations bénéficiaires en font. A cet effet, la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies dans sa Résolution 2005/81 a fortement encouragé les États « à faire participer, selon qu'il convient, toutes les parties concernées, notamment la société civile, les victimes, les défenseurs des droits de l'homme et les personnes appartenant à des minorités et des groupes vulnérables, à toutes les actions visant à lutter contre l'impunité, y compris aux procédures judiciaires et à la mise en place de commissions de la vérité et de la réconciliation et d'autres commissions d'enquêtes, au choix des membres de ces commissions et à l'élaboration des textes législatifs pertinents, en veillant à assurer une participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité ». La prise en compte du genre dans le processus, mécanismes et organes de justice transitionnelle conformément aux Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité est également indispensable pour mettre fin à l'impunité et poursuivre en justice les acteurs des actes de violences commis par les différents régimes depuis 1958, y compris les actes de violences sexuelles commises entre 2007-2009.

C'est dans cette perspective qu'il faut également situer la Résolution 18/7 adoptée par le Conseil des Droits de l'Homme le 29 septembre 2011 lors de sa 35ème séance. Selon cette résolution : en élaborant et en appliquant des stratégies, des politiques et des mesures pour remédier aux violations flagrantes des droits de l'homme et aux violations du droit international humanitaire, il convient de tenir compte de la prise en main du processus et son ouverture à tous au niveau national et local en vue de promouvoir la réconciliation.

Par ailleurs, la Constitution de la Guinée et l'ensemble des instruments internationaux ratifiés par le pays insistent sur le principe de la participation des populations à la gestion de toutes les affaires de la Cité.

En outre, depuis son installation, la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation a mené nombre d'actions notamment des sessions de prière, l'organisation de rencontres régionales et l'élaboration d'une feuille de route qui fixe sa vision sur la mission qui lui a été confiée. Cette vision est fondamentalement orientée vers l'écoute des populations dans la définition des mécanismes à mettre en place.

Enfin, le Gouvernement de la Guinée dans l'accord portant installation du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme en Guinée a, conformément au leadership de l'institution sur les questions de justice transitionnelle au sein des Nations Unies, demandé à celle-ci de l'accompagner dans le processus de justice transitionnelle et de réconciliation nationale.

Au bénéfice de ces considérations, les consultations nationales constitueront une excellente opportunité pour recueillir les opinions, vues, préoccupations et avis de toutes les couches de la société guinéenne. Enfin, elles font partie intégrante des engagements mutuels entre la Guinée et la Communauté internationale.

2. Les engagements mutuels entre la Guinée et la Communauté internationale sur la réconciliation nationale

Il convient de rappeler que depuis janvier 2011 la Guinée est admise à l'Agenda de la Commission de Consolidation de la paix, et une déclaration d'engagements mutuels entre le pays et la Commission a été adoptée lors de la participation du Président de la République à l'Assemblée Générale des Nations Unies en Septembre 2011. Dans ce cadre, trois axes prioritaires ont été validés par les deux parties : la Réconciliation Nationale, la Réforme du Secteur de la Sécurité, l'emploi des Jeunes et des Femmes. La Lettre

Handwritten signature/initials in blue ink.

Handwritten signature/initials in blue ink.

d'Engagements Mutuels entre la Guinée et la Commission de Consolidation de la Paix reprend pour chacun des trois domaines les actions majeures à mener.

Les engagements pris par l'Etat guinéen pour la réconciliation nationale sont les suivants :

Organiser et conduire des consultations pour recueillir l'avis des Guinéens (à l'intérieur du pays et à l'étranger) sur les mécanismes de réconciliation nationale et les sujets clefs qu'un processus de réconciliation nationale devrait aborder, et, sur base de ces consultations, articuler un programme de réconciliation nationale;

Quant à la Communauté internationale, ses engagements sont les suivants :

- Travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et fournir un soutien politique et financier aux consultations sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale et aider les guinéens à développer un programme de réconciliation nationale;

- Faciliter la mobilisation des ressources, de l'expérience et l'expertise pertinentes requises par le processus de réconciliation nationale;

-Aider le Gouvernement à établir une commission «Vérité, justice et réconciliation». Des activités spécifiques incluront le rassemblement d'experts d'institutions telles que le Centre international pour la justice transitionnelle et l'Institut pour la justice et réconciliation basée en Afrique du Sud, pour aider à élaborer les termes de référence pour la Commission « Vérité, justice et réconciliation », l'organisation d'ateliers pour les commissaires et le personnel de la Commission, et la mobilisation des ressources pour contribuer au financement du processus Vérité, justice et réconciliation; .

C'est dans cette veine que les coprésidents de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale ont élaboré une feuille de route de leur travail, ainsi qu'un projet de secrétariat permanent devant les appuyer dans l'exécution de leur mandat, notamment lors des consultations nationales.

S'agissant des Nations Unies, elles ont mis à travers le PBF depuis mars 2012 un expert international à la disposition de la CPRN et organisé des sessions de renforcement des capacités de la Commission Provisoire, des Organisations de la Société Civile ainsi que bien des acteurs nationaux sur les enjeux et défis liés à un processus de justice transitionnelle. Dans cette veine, des expériences concrètes d'autres pays ont été partagés avec les participants. Le 8 juin 2012, en examinant la mise en œuvre de ces engagements, la Commission de Consolidation de la paix lors de sa sixième session, a recommandé au Gouvernement de renforcer la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale et d'accélérer le processus de réconciliation nationale en vue de la mise en place d'un mécanisme de réconciliation nationale en s'inspirant des expériences récentes d'autres pays.

b) La théorie du changement :

Si les résultats immédiats des projets PBF permettent de gérer efficacement la « mémoire du passé », le partenariat inclusif (leaders politiques, religieux, institutions démocratiques, et des organisations de la société civile) et la mise en place d'une méthodologie concertée de réconciliation nationale

Alors, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits contribueront certainement à la cohésion sociale, à la décrispation des tensions et des rancœurs tant au niveau national que communautaire..

La réalisation des Consultations nationales sera donc une aubaine pour restaurer la confiance entre les populations et les autorités publiques et permettra d'amorcer le dialogue entre les différentes couches de la population, notamment entre les FDS et les populations. L'aboutissement du processus étant la prise de décision par le Chef de l'État sur la démarche de réconciliation adoptée par la Guinée, il marquera la véritable amorce du processus.